

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.23.2000.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS. GENÈVE, 20 MARS 1958

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 43. PRESCRIPTIONS UNIFORMES
RELATIVES À L'HOMOLOGATION DU VITRAGE DE SÉCURITÉ ET DES
MATÉRIAUX POUR VITRAGE

ADOPTION DES AMENDEMENTS

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa
qualité de dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement No 43 n'a
notifié son désaccord au projet d'amendements dans le délai de six mois à dater de la
notification dépositaire C.N.636.1999.TREATIES-1 du 13 juillet 1999. En
conséquence, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 12 de l'Accord, les
amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties
contractantes appliquant ledit Règlement No 43 à partir du 13 janvier 2000.

Le 20 janvier 2000

